

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° 2015 - 47

**17 – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES DE GENS DU VOYAGE – LE DISPOSITIF D'ACCUEIL
MIS EN PLACE POUR L'ETE 2015 - APPROBATION**

Date de la convocation : le 03 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), M. BUQUEN Eric (pouvoir à M. ALLARD Gérard), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à M. RAMIN Louis - Charles), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence)

Absent : 1

Mme SOTTER Jeanne

17 – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES DE GENS DU VOYAGE – LE DISPOSITIF D'ACCUEIL MIS EN PLACE POUR L'ETE 2015 - APPROBATION

EXPOSE

Le département de la Loire-Atlantique accueille des grands passages des gens du voyage - confessionnels ou familiaux - de 50 à 200 caravanes, essentiellement pendant la période estivale.

Ces grands groupes, dont la taille excède les capacités des aires d'accueil, doivent pouvoir être accueillis sur des sites qui ont vocation à n'être utilisés que pendant des durées brèves, de l'ordre de quelques jours à quelques semaines au maximum.

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Loire-Atlantique 2010-2016, approuvé en novembre 2010, définit le dispositif d'accueil de ces grands passages sur son territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, le Préfet assure le rôle de coordonnateur en procédant chaque année à la programmation des stationnements en concertation avec les représentants des voyageurs, et les communes et intercommunalités concernées assurent l'accueil des groupes sur les terrains désignés.

Pour répondre à ce besoin de stationnement spécifique sur son territoire, Nantes Métropole doit mettre à disposition deux terrains d'une superficie de 3 à 4 hectares pour une période allant du 1^{er} mai au 30 août 2015

Pour cette saison 2015, les deux terrains proposés sont situés, l'un sur la commune de Bouguenais, appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, et l'autre sur la commune de Saint-Herblain au lieu dit La Rousselière, ce terrain étant communal. D'ores et déjà, la recherche d'un troisième terrain a été lancée.

Les modalités de mise à disposition de ces terrains sont fixées dans des conventions conclues entre les propriétaires respectifs et Nantes Métropole.

L'occupation temporaire de ces sites par les groupes de passage fait également l'objet d'une convention conclue entre le représentant du groupe, la commune et Nantes Métropole. Cette convention détermine notamment la durée du stationnement et la participation financière demandée aux occupants, à savoir :

- un droit de séjour fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain,
- une caution d'un montant de 300 €, pour l'ensemble du groupe, perçue dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux avec le responsable du groupe de voyageurs et qui a pour finalité de sensibiliser les usagers au respect des aménagements et des équipements mis à leur disposition.

Ces tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière.

Pour la mise en œuvre et la gestion de cet accueil, Nantes Métropole s'appuie :

- sur les pôles métropolitains, pour l'aménagement des terrains et la gestion technique des sites (ouvertures et fermetures lors des arrivées et départs, gestion des déchets, remise en état à la fermeture du dispositif).
- sur deux prestataires extérieurs, dans le cadre de marchés publics, pour d'une part, la gestion du stationnement (vérification des autorisations de stationnements, signature des conventions d'occupation temporaires, perception des frais de séjours) et d'autre part, assurer la sécurisation du site.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 94 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

- 1 - Approuve le dispositif d'accueil des grands passages de gens du voyage de l'été 2015 sur l'agglomération nantaise, tel que décrit dans la présente délibération,
- 2 - Autorise Mme la Présidente ou Mme la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND